RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

ODEADOM

L'AGENCE BIO

AGENCE COMPTABLE

Désignation des représentants et mandataires

Je soussigné, Jean-Marc ÉCOIFFIER, administrateur général des finances publiques, agent comptable du groupement comptable entre l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) et l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique (Agence Bio),

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment ses articles 16 et 188 ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 relatif aux modalités de mise en place d'un groupement comptable au sein des organismes publics nationaux ;

Vu les arrêtés des 15 et 21 septembre 2021 portant nomination de l'agent comptable de FranceAgriMer, de l'INAO, de l'ODEADOM et de l'Agence Bio ;

Vu la convention du 30 mars 2020 de groupement comptable entre FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence Bio ;

Vu la décision du 7 octobre 2020 portant du groupement comptable entre FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence Bio ;

Vu la convention du 1er octobre 2021 relative aux fonctions de responsable financier à l'ODEADOM ;

DECIDE :

Dispositions générales

Article 1er

Mandat général est donné à M. Rodolphe JAYET-GENDROT, attaché hors classe d'administration, fondé de pouvoir, à l'effet de signer les actes relatifs à l'exercice des fonctions d'agent comptable des établissements du groupement comptable, ainsi que tous les actes relatifs à la gestion de l'Agence comptable et aux affaires particulières qui s'y rattachent.

Article 2

Mandat est donné à l'effet de signer les actes relatifs à l'exercice des fonctions d'agent comptable des établissements du groupement comptable, ainsi que tous les actes de gestion et les affaires particulières que s'y rattachent, à :

- M. Thierry BALIAS, attaché hors classe d'administration ;
- M. Gérard CAPDEPONT, inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- M. Jérôme MELANIE, inspecteur principal des finances publiques ;
- Mme Cécile THIRION, inspectrice divisionnaire des finances publiques.

Service Comptabilité

Article 3

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence du service Comptabilité à :

- M. Gérard CAPDEPONT, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef du service Comptabilité ;
- M. Abdelwaheb BOUDISSA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de l'unité Comptabilité générale ;
- Mme PINHEIRO Martine, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de l'unité Révision comptable.

Article 4

Mandat est donné, à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence de l'unité Comptabilité générale, à Mme Svetlana DALLA VECCHIA, secrétaire administrative de classe supérieure.

Service Finances

Article 5

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence du service Finances à :

- M. Thierry BALIAS, attaché hors classe d'administration, chef du service Finances ;
- Mme Suzanne SINGUI MBONDY, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de l'unité Dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'établissement ;
- Mme Elsa PINHEIRO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de l'unité Trésorerie.

Article 6

Mandat est donné, en cas d'absence du chef du service Finances et de la cheffe de l'unité Dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'établissement, à l'effet de signer tous documents et correspondances des établissements du groupement comptable relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Dépenses de fonctionnement et d'investissement à Mme Nathalie DOS SANTOS, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 7

Mandat est donné, en cas d'absence du chef du service Finances et de la cheffe de l'unité Trésorerie, à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence de l'unité Trésorerie, à Mme Saïda PODEVIGNE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Service Recouvrement

Article 8

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Recouvrement des établissements du groupement comptable à :

- Mme Cécile THIRION, inspectrice divisionnaire des finances publiques, cheffe du service Recouvrement ;
- Mme Marie-Françoise DELOR, inspectrice des finances publiques, adjointe à la cheffe de service, et cheffe du pôle Recouvrement amiable.

Service Visa des interventions

Article 9

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence du service Visa des interventions, à :

- M. Jérôme MELANIE, inspecteur principal des finances publiques, chef du service Visa des interventions ;
- Mme Christine TEULE, attachée d'administration, adjointe de la cheffe du service ;
- M. Gaël LAPEYRONNIE, inspecteur des finances publiques, chef de l'unité Visa des aides à l'agriculture biologique, aux programmes opérationnels, et autres interventions nationales et européennes ;
- Mme Aude LECLERCQ, attachée d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides aux investissements vitivinicoles et autres interventions nationales et européennes ;
- Mme Sophie MARSAUD, attachée d'administration, Mission Synthèses ;
- Mme Marlène BONNISSENT, attachée principale d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides à l'outre-mer, à la promotion et autres interventions nationales et européennes ;
- M. Stéphane BOISSON, chef technicien, des services du ministère de l'agriculture, chef de l'unité Visa des aides à la restructuration du vignoble et autres interventions nationales et européennes.

Pour l'approbation des plans de contrôle, mandat est donné aux seules cheffes de service et adjointe à la cheffe de service.

Article 10

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence de l'unité Visa des aides à l'agriculture biologique, aux programmes opérationnels, et autres interventions nationales et européennes à :

- M. Judes VERGER, attaché d'administration ;
- M. Christian STEPHAN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Article 11

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence de l'unité Visa des aides aux investissements vitivinicoles et autres interventions nationales et européennes à M. Laurent TOUTAIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Article 12

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence de l'unité Visa des aides à l'outre-mer, à la promotion et autres interventions nationales et européennes à :

- Mme Madeleine RICHARD, agente contractuelle ;
- Mme Béatrice JEROME, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- Mme Flora VELNA, agente contractuelle.

Article 13

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence de l'unité Visa des aides à la restructuration du vignoble et autres interventions nationales et européennes à Mme Catherine RENON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Dispositions finales

Article 14

Un spécimen de la signature des mandataires désignés par la présente décision figure en annexe.

La présente désignation des représentants et mandataires abroge la décision du 1er octobre 2021. Elle entre en vigueur le 1er mai 2023 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Montreuil, le 26 avril 2023

L'Administrateur général
des finances publiques,
Agent comptable,

Jean-Marc ÉCOIFFIER

ANNEXE
SPECIMENS DE SIGNATURES

Rodolphe JAYET-GENDROT	
Thierry BALIAS	
Gérard CAPDEPONT	
Jérôme MELANIE	
Cécile THIRION	
Abdelwaheb BOUDISSA	
Martine PINHEIRO	
Svetlana DALLA VECCHIA	
Suzanne SINGUI MBONDY	
Elsa PINHEIRO	

Nathalie DOS SANTOS	
Saïda PODEVIGNE	
Marie-Françoise DELOR	
Christine TEULE	
Sophie MARSAUD	
Gaël LAPEYRONNIE	
Aude LECLERCQ	
Marlène BONNISSENT	
Stéphane BOISSON	
Judes VERGER	

Christian STEPHAN	
Laurent TOUTAIN	
Madeleine RICHARD	
Béatrice JEROME	
Flora VELNA	
Catherine RENON	